Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs (D-30.27).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	**:**	**24 juin 2015**
Dossier communiqué le	**:**	**29 juin 2015**
Délai d'opposition *(y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al.1 LAC)*	:	**15 octobre 2015**

Le 22 juin 2011, s'inspirant de l'enveloppe culturelle intercommunale, l'Assemblée générale a décidé de créer une seconde enveloppe destinée à permettre le soutien, par le FI, de prestations sportives à fort caractère intercommunal.

Pour mémoire et pour limiter notre présentation à 2014, les événements sportifs financés par les communes auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants :

- Team Genève 2016 (soutien 2014): Fr. 15'000.-
- Soutien à l'Hommage aux Champions de Suisse 2014 : Fr. 35'000.-
- Soutien au Festival Openaire 2014: Fr. 15'000.-
- Soutien aux Jeux de Genève 2014 (2ème tranche) : Fr. 37'500.-
- Tournoi Hockey Challenge : Fr. 30'000.-

Pour 2016, il a été décidé de maintenir l'enveloppe sportive à son niveau de 2015, soit Fr. 300'000.-.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.